

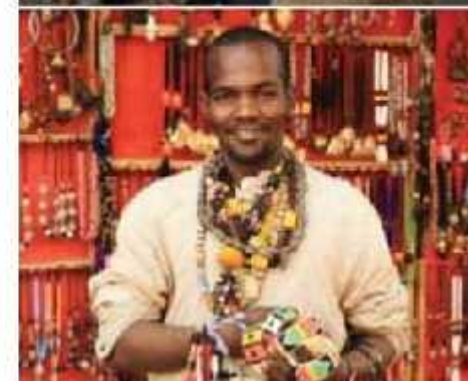


Fund for Rural Prosperity™

The MasterCard Foundation Fonds pour la prospérité rurale

Avril - Juin 2016

2^{ème} édition du Concours de mise à l'échelle



MasterCard Foundation Fonds pour la prospérité rurale

Objectif: Atteindre 1 million de personnes exclues des services financiers dans les zones rurales et agricoles de l'Afrique subsaharienne.

Indicateurs clés de performance (KPI) du Fonds

- ✓ Améliorer les moyens de subsistance et les revenus des petits exploitants agricoles en renforçant leurs capacités à accéder et utiliser les services financiers (**niveau de l'agriculteur**)
- ✓ Permettre aux prestataires de services financiers et aux entreprises agroalimentaires de développer et d'améliorer l'accès aux services financiers et la mise en place de partenariats pour les petits exploitants (**niveau de l'institution/entreprise**)
- ✓ Promouvoir un changement systémique dans le financement de l'agriculture en attirant d'autres acteurs influents et en apportant un appui à l'innovation (**niveau sectoriel**)

De plus, le Fonds accordera la priorité à l'établissement de partenariats avec des **organisations africaines**.

Taille du Fonds: 50 millions \$EU

Période: 7 ans 25/08/2014 – 31/12/2021)

CATÉGORIES DE FINANCEMENT:

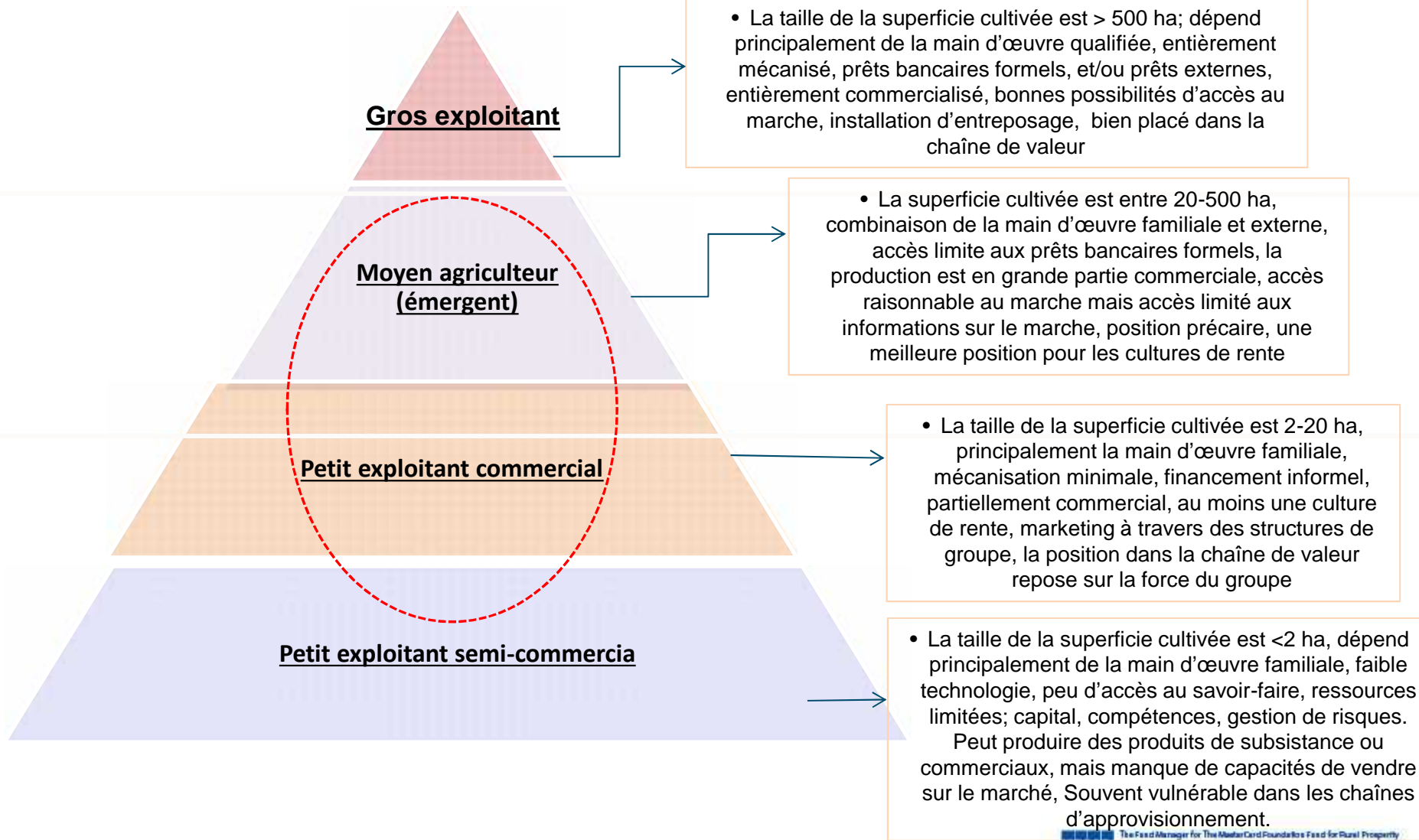
Concours d'Innovation
15 millions \$EU

Concours de Mise à l'échelle
35 millions \$EU

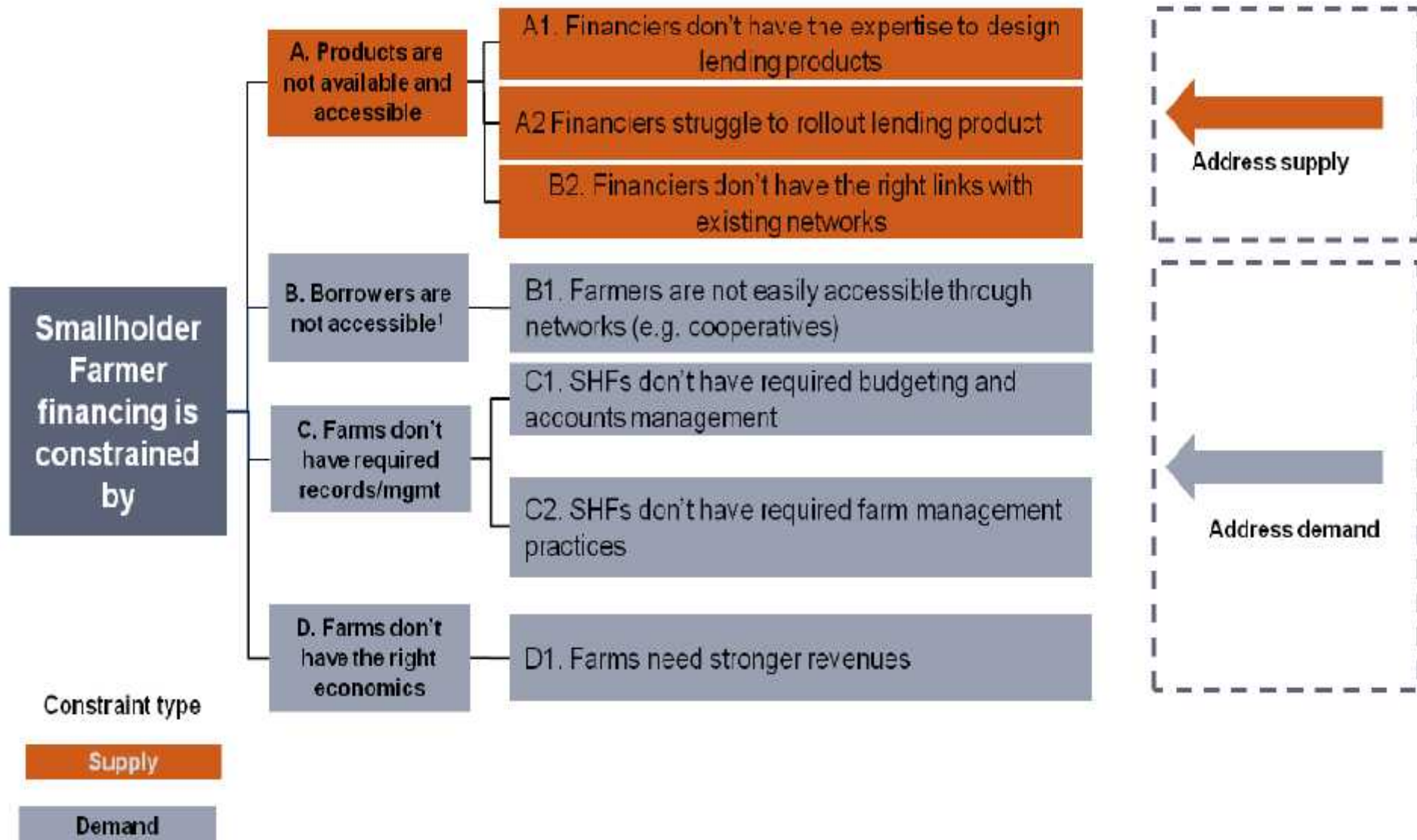


Marché cible du Fonds

Principales caractéristiques



Inclusion financière des petits exploitants : Quelques défis



Qui est appelé à collaborer avec le Fonds?

Qui ?	Quels sont les services offerts?
Banques	Produits adaptés aux entreprises agricoles et rurales, financement de l'agro-industrie qui fait appel aux petits exploitants
Institutions de microfinance	Prêts pour les récoltes saisonnières, finances, financement sur base de petits actifs, gestion financière des ménages.
Opérateurs de TI et de réseaux de téléphonie mobile	Plates-formes de paiement, plate-forme technologique pour la prestation de services, réseaux d'agents, grands centres de données.
Institutions financières non-bancaires	Capitaux à long terme, services de mentorat et d'expertise, combler les lacunes dans les chaînes de valeur, assurance, crédit-bail, services financiers autres que le crédit.
Agro-entreprises	Moyens de production et services aux acheteurs à valeur ajoutée, liens avec le marché et les services financiers, innovation pour améliorer la productivité et réduction des coûts.
ONG	Capacité financière, information et formation, liens avec les acteurs de la chaîne de valeur ; uniquement EN TANT QUE PARTENAIRES et non pas comme principaux demandeurs.

ZONE GÉOGRAPHIQUE DU CONCOURS DE MISE à l'échelle

Ouverte du 14 avril au 10 juin, 2016

Critères d'éligibilité (Oui/Non)

- Société enregistrée à but lucratif
- **Expansion des approches éprouvées par les résultats du concept ou une phase pilote pour les nouveaux clients ou régions**
- Doit être situé dans la zone géographique concernée
- Pour un projet au sein de l'entreprise.

Critères de sélection

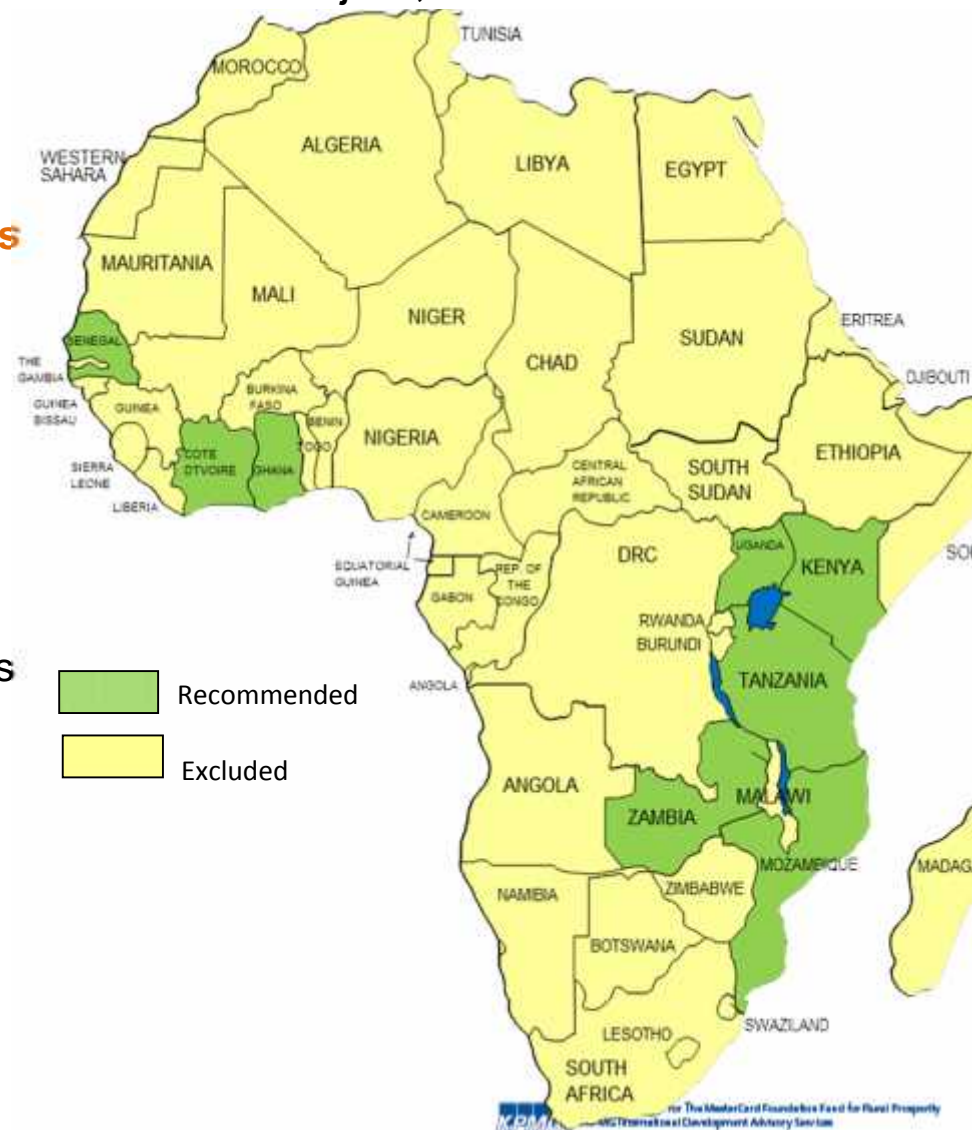
- Capacité de mise en œuvre
- Viabilité commerciale
- Impact sur le développement
- Développement de la capacité des utilisateurs

Exigence de fonds de contrepartie

- 50% en espèces ou en nature

Plafonds de financement

- Minimum 750.000 \$EU
- Maximum 2.500.000 \$EU



Fonds FRP – Fonds de contrepartie et utilisations



Définition des fonds de contrepartie

- **Liquidités ou équivalent**

La nature de la contribution de contrepartie sera approuvée par le gestionnaire du Fonds en fonction de chaque projet. En règle générale, les éléments suivants pourraient être pris en compte, avec des justifications indiquant qu'ils ne sont inclus que pour l'usage exclusif du projet concerné :

- Trésorerie/investissement de capitaux par l'entreprise chef de file ou les partenaires d'exécution
- Facilités accordées par d'autres institutions (par exemple investissements en capital, prêts bancaires)
- Bénéfices réinvestis
- Facilités de garantie destinées à appuyer le financement des petits exploitants

- **En nature**

- Salaires des employés travaillant directement sur la mise en œuvre du projet
- Location de bâtiments, des bureaux ou des installations
- Achats de matériel convenu pour la mise en œuvre du projet
- Voyages et services de consultance
- Matériaux et fournitures, formation et ateliers, impression et publications
- Études de marché et matériels de promotion
- Coûts administratifs du projet tels que requis



Coûts éligibles

- Le salaire et autres coûts liés aux employés
- Location des bâtiments, bureaux et coûts des installations
- CAPEX – avec des restrictions ;
- Voyage et services de consultance;
- Matériels et fournitures, formations et ateliers, impressions et publications'
- Etude du marché et supports marketing
- Coûts administratifs du projet tels que requis



Coûts non éligibles

- Achat de terrain et des bâtiments
- CAPEX > 40% du coût total du budget;
- Fonds de crédit permanent ou renouvelable;
- Fonds permanent de dotation, fonds fiduciaire ou autre fonds;
- Paiements directs de soutien aux individus;
- Des investissements liés à des programmes ou des participations;
- Participer aux activités de collecte de fonds;
- Payer des redevances à des associations commerciales et professionnelles n'ayant pas de fins ou d'activités de bienfaisance;
- Soutenir des groupes sportifs, des programmes, des équipes ou des événements ;
- Parrainer des événements, des tables rondes, des expositions, des performances, des conférences ou symposiums ;
- Activités politiques, de lobbying ou autres activités fraternelles;
- Des activités purement religieuses ; et
- Toute dépense liée à toute autre activité outre les fins caritatives de la Fondation



Processus de décaissement et de gestion du Fonds

- **Préparation du contrat** – indique notamment les montants définitifs de la subvention, les conditions générales.
- **Gestion financière continue** - par le gestionnaire du Fonds, en veillant à ce que les fonds de la Fondation pour la prospérité rurale sont dépensés conformément à l'accord de subvention.
- **Décaissements** – sont effectués à l'avance sur une base trimestrielle, en fonction de la période d'exécution du projet (c'est-à-dire durant 2 ans pour les projets financés dans le cadre du Volet Innovation, et 3,5 ans pour les projets financés au titre du Volet Mise à l'échelle).
- **Périodicité des rapports** – sur une base trimestrielle, semestrielle et annuelle. Les rapports trimestriels seront axés sur les résultats financiers; les rapports semestriels et annuels porteront essentiellement sur les performances financière et l'impact.
- **Fonds non utilisés** – les fonds non utilisés après l'achèvement du projet seront remis au gestionnaire du fonds pour une nouvelle réallocation.
- **Vérification indépendante des fonds du Fonds pour la prospérité rurale** – La vérification annuelle de chaque projet est requise chaque année, et ce, jusqu'à la fin de la période d'exécution du projet.

Processus de demande

- Le concours pour les subventions du Fonds pour la prospérité rurale comprend deux étapes :
 - **Première étape : Demande initiale**

Présentation du formulaire de demande initiale. Le formulaire de demande peut être téléchargé à partir du site www.frp.org et renvoyé par courriel à l'adresse suivante: scaling@frp.org
 - **Deuxième étape : Affinage du modèle d'affaires**

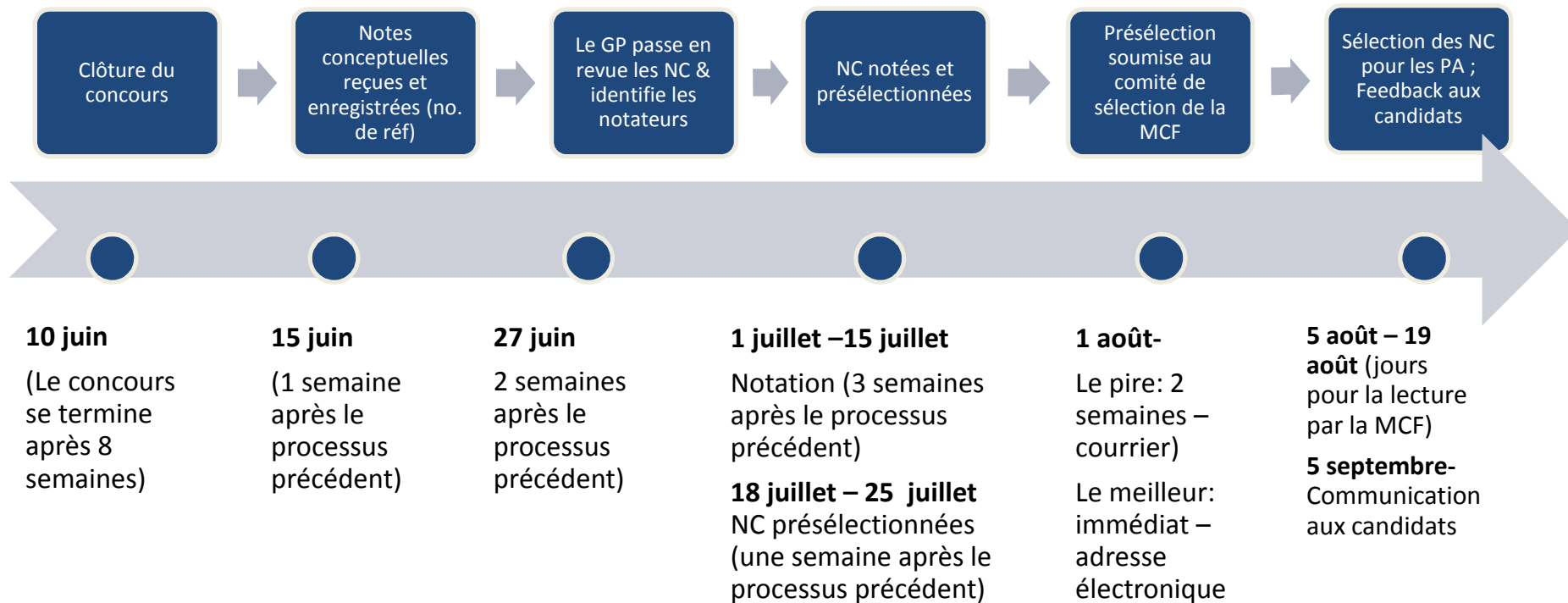
Lorsque vous arrivez à ce stade du concours, vous devrez affiner votre modèle d'affaires, et fournir des documents complémentaires pour votre demande – notamment le budget du projet.

Processus de demande– Étape 1

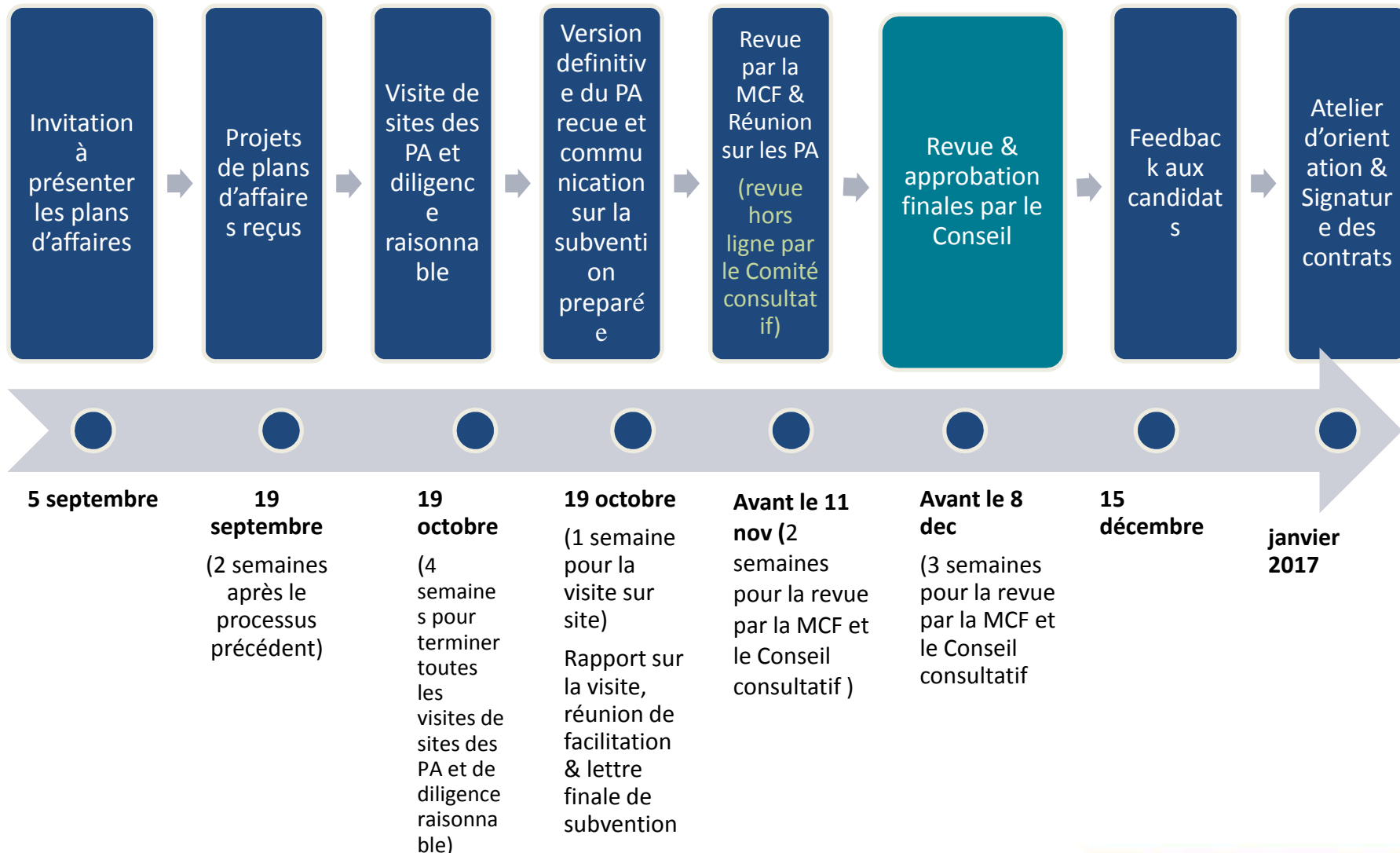
- Inscrivez-vous en ligne comme demandeur à l'adresse suivante: www.frp.org
- Téléchargez le formulaire de demande ainsi que les notes d'orientation concernant l'introduction de la demande.
- Remplissez le formulaire de demande, en se référant aux notes d'orientation.
- Acceptez les conditions générales du Fonds pour la prospérité rurale en cochant la case située à la fin du formulaire de demande.
- Envoyez le formulaire de demande dûment rempli à l'adresse suivante : scaling@frp.org
- Nous accuserons réception de toutes les demandes et les traiteront dans **20 jours** à compter de la date de clôture du concours.

Si vous avez des questions concernant votre demande, veuillez envoyer vos questions à l'adresse suivante: info@frp.org ou scaling@frp.org

Processus de sélection – Etape de la note conceptuelle



Processus de sélection – Etape du plan d'affaires



Synthèse des demandes soumises lors de la 1^{ère} édition du Concours d'innovation

9 projets financés

20 retenues pour l'étape de Plan
d'affaires

60 présélectionnées et présentées
à la MCF

258 demandes notées

420 demandes

1.687 enregistrements





Gagnants de la 1^{ère} édition du Concours d'innovation

No. de référence	Société	Pays - phare
FRP-INN-R1-031	Inuka Africa Limited	Kenya
FRP-INN-R1-076	Biopartenaire	Côte d'Ivoire
FRP-INN-R1-078	Empresa de Comercialização Agrícola Lda ("ECA")	Mozambique
FRP-INN-R1-081	Juhudi Kilimo Company Limited	Kenya
FRP-INN-R1-120	Baque Atlantique Cote D'Ivoire (BACI)	Côte d'Ivoire Burkina Faso
FRP-INN-R1-289	Prepez Technology Limited	Ghana Côte d'Ivoire
FRP-INN-R1-350	SmartMoney Uganda Limited	Ouganda Tanzania
FRP-INN-R1-376	Compuscan CRB Ltd	Ouganda
FRP-INN-R1-386	Kifiya Financial Technology plc.	Ethiopie

Synthèse des demandes soumises lors de la 1^{ère} édition du Concours de mise à l'échelle

5 projets financés

10 retenues pour l'étape de Plan
d'affaires

26 présélectionnées et présentées
à la MCF

109 demandes notées

157 demandes

924 enregistrements





Gagnants de la 1^{ère} édition du Concours de mise à l'échelle

No. de Référence	Société	Pays - phare
FRP-SCL-R1-021	M-KOPA, LLC	Tanzanie
FRP-SCL-R1-071	Finserve Africa Limited	Kenya
FRP-SCL-R1-122	APA Insurance ltd	Kenya
FRP-SCL-R1-088	Olam Uganda Limited	Ouganda
FRP-SCL-R1-101	Musoni Kenya Limited	Kenya



Prochaines étapes

Introduisez une demande à
The MasterCard Foundation
Fonds pour la prospérité rurale!

www.frp.org

Questions

